



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2021
Avis d'impôt établi en 2022



2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CRETEIL
SAID BONNEUIL-VILLENEUVE-ST-GEORG
1 PLACE DU GEN PIERRE BILLOTTE
94037 CRETEIL CEDEX

3292-003902-0013-0



Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 56 685 166 185

Référence de l'avis : 22 94 A443191 37

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

ARILE - AGORA
3 RUE DU MOUTIER

94190 VILLENEUVE ST GEORGES

Numéro FIP : 940 69 71 4609220889 3

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 07/07/2022

Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 94007

SIDIBE SADIO
ARILE - AGORA
3 RUE DU MOUTIER
94190 VILLENEUVE ST GEORGES

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
SIP CRETEIL
SAID BONNEUIL-VILLENEUVE-ST-GEORG
1 PLACE DU GEN PIERRE BILLOTTE
94037 CRETEIL CEDEX

Revenu fiscal de référence : 2 118
Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2022

N° fiscal : 30 56 685 166 185

Impôt sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : SIDIBE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	---------------------------------	----------------	--------------------------------------

C

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

1,00

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires.....	2 566			
Déduction minimale	- 448			
Salaires, pensions, rentes nets	2 118			2 118
Revenu brut global.....				2 118
Revenu imposable				2 118
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)				0
Montant net de votre imposition				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2021 dû (53):				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence (25)				2 118
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :				
Plafond total de 2020	Déclar. 1			16 062
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019		3 973		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020	+	4 052		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021	+	4 114		
Plafond calculé sur les revenus de 2021	+	4 114		
Plafond pour les cotisations versées en 2022	=	16 253		
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer

0,00%



Données de votre avis

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Tout personnel qui soit affilié par votre
organisme collectif (employeur,
caisse de retraite...) pour la
prélèvement à la source sur votre
revenu net imposable

Tout pour la ligne

0,00%

Données

Données